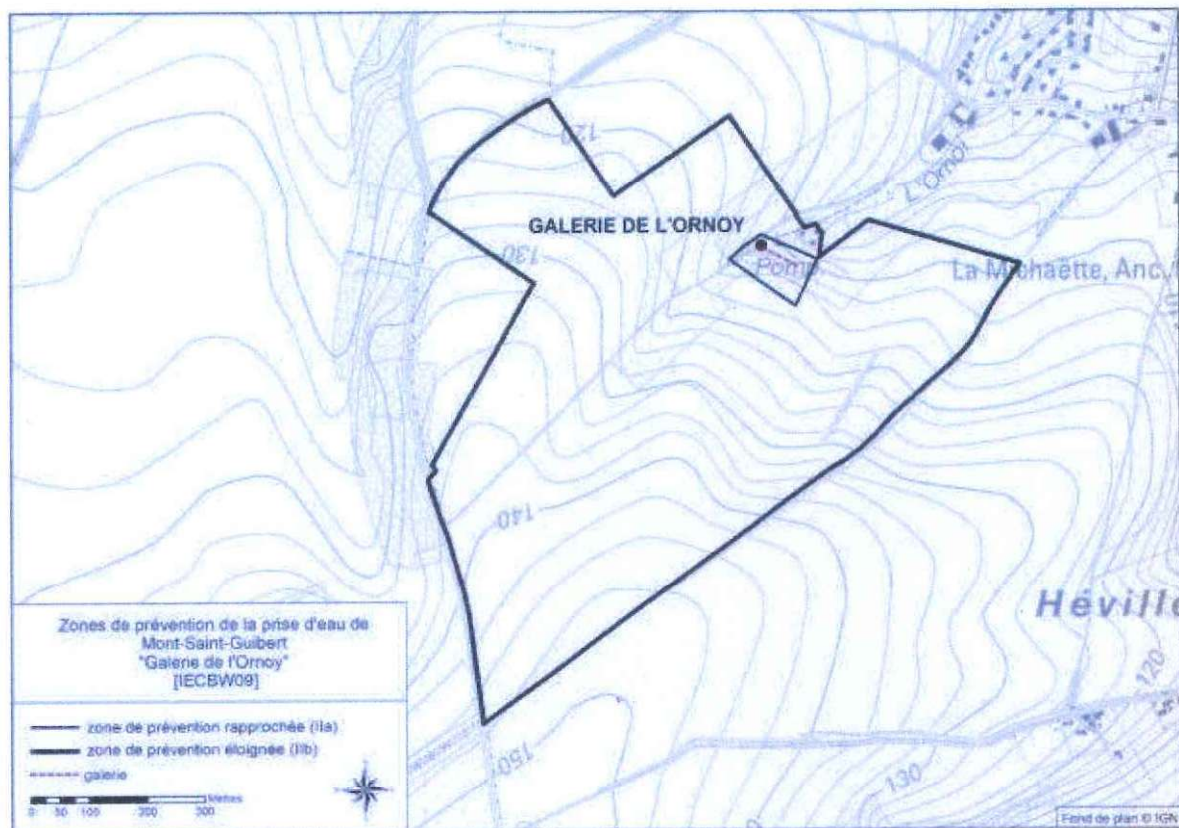


ANNEXE I : Tracé des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau concerné

NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration –Direction des Eaux souterraines



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 17 mars 2026 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommé GALERIE DE L'ORNOY sis sur le territoire de la commune de MONT-SAINT-GUIBERT (Héவில்).

Namur, le 17 mars 2026.

Le Ministre de l'Environnement,
Y. COPPIETERS